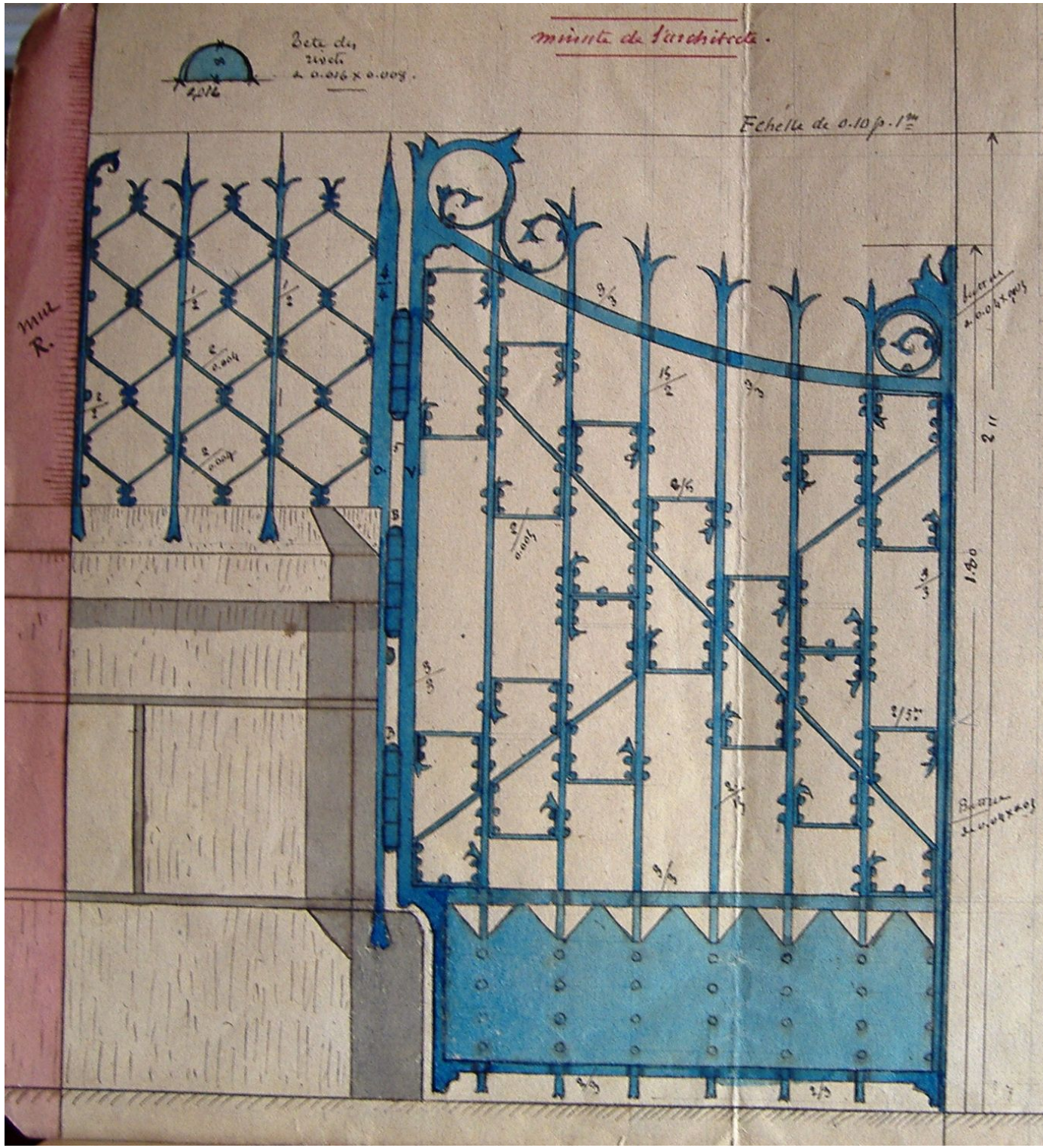

Bête des rivets à 0.016 × 0.008.

Ministère de l'architecte.

Fchelle de 0.10 p. 1m

Mur R.

Bâtiment à 0.04 × 0.005

Bâtiment de 0.04 × 0.05

commune de Saint-Berain-sur-Dhuine
Construction de salles de classe et aménagements à l'école des garçons.

Détails de serrurerie. Porte de la cour et grille sur les murs.

Fer forgé avec soin et jaugé de même épaisseur en suivant exactement les indications du dessin. Tous les angles sont forgés à blanc sans aucun lages à tenons et goupilles. Tout doit être forgé et soudé à blanc. Les tenons mortaises et goupilles sont formellement interdits.

Les nœuds des trois traverses sont renflés à la forge avec des angles très réguliers sans aucune pièce rapportée.

Les gonds sont forgés avec le dormant et le montant à enfourchement. 3 pièces sont forgées avec le dormant O. et 2 pièces avec le montant V. Les goupilles sont mobiles. B.

La grille est formée de brindilles toutes reliées ensemble par des lances. Elle est attachée d'un bout au dormant de la porte et de l'autre bout à un dormant solidement fixé à scellements dans le mur R. Les deux parties de grilles, à droite et à gauche de la porte, sont divisées en parties égales se rapprochant le plus possible de 0.20 de largeur au moins.

Les rivets sont tous en fer fin de première qualité ayant des têtes de 0.016 de diamètre sur 0.008 en relief sur le fer.

Les deux battants sont recouverts extérieurement d'une battue de 0,04 × 0,006. à l'intérieur un des battants est fixé par un fort verrou à rencontre avec gache scellée au rez du seuil.

Une serrure J.P.M. 1 qualité spéciale pour grilles est fixée au milieu de la porte elle a pour dormant et 1/2 tour avec boutons doubles en fer.

Dressé par l'architecte soussigné
[signature]

Vu et accepté sans aucune réserve par l'entrepreneur soussigné qui déclare avoir reçu copie

[signature]